



# VILLE D'HORNAING

59171

## DECISION N° 2025 – 11

**Objet : Convention de partenariat avec le VAFC**

Le Maire d'Hornaing,

Vu le code des marchés publics,

Vu la convention proposée par la société VAFC Valenciennes Sport Développement d'un montant de 2 550 € TTC pour une saison sportive, soit jusqu'au 30 juin 2026 relatif aux prestations suivantes :

- Achat de 425 places en catégorie 6 pour les matchs du club au stade du Hainaut lors de la saison 2025/2026.
- Accès aux applications BtoB Bundeling
- Accès aux évènements partenaires du cercle rouge et blanc sur la saison 2025/2026,
- Invitation sur un match pour deux personnes en loge présidentielle (sur invitation de la part du club, sur un match de championnat national de la saison 2025/2026)
- Accès à un entraînement privé pour 30 enfants + rencontre des joueurs (sur la saison 2025/2026)
- Mise à disposition d'un kit de communication mensuelle
- Accès aux newsletters d'information, + logo de la collectivité « suppor'terre »
- Accès à une visite du stade privatisée pour 30 personnes en jour de match (sur la saison de championnat national 2025/2026)
- Conventonnement VAFC : mise en avant du partenariat sur les réseaux sociaux du club

Vu le point 4 de la délibération 202002 du 24 mai 2020 déléguant au Maire certains pouvoirs en matière de marchés publics,

Vu le règlement interne de la commande publique de la commune d'Hornaing,

### DECIDE

- de signer la convention de partenariat avec la société VAFC située 1 avenue de Reims 59300 Valenciennes, pour un montant de 2 550 € TTC pour la saison sportive 2025/2026.

Fait à Hornaing, le 13 juin 2025

LE MAIRE,  
Frédéric DELANNOY.



12, rue Jean Jaurès - B.P. 1 - 59171 HORNAING

Arrondissement de Douai - Canton de Sin-le-noble - Tél. 03.27.21.96.00 - Fax : 03.27.21.96.07

E-mail : mairie@hornaing.fr

